

TABLEAU DES SERVITUDES

TYPE	NOM	Texte de référence	Gestionnaire/Service
AC1	Zones de protection des monuments historiques	Article 28 de la loi du 2 mai 1930 Monument partiellement inscrit– Château Id : 1907191120	DRAC
T1	Servitude relative au chemin de fer	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et par l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié	Société Nationale des Chemins de Fer Direction Régionale de la SNCF 25 rue du Chinchaudeau 87036 LIMOGES CEDEX
I4	Servitude relative au transport d'électricité		
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières Ces servitudes s'appliquent à l'ensemble du territoire communal	Arrêté du 25 juillet 1990	DGAC
	Plan de prévention du risque naturel prévisible d'inondation de la Corrèze et ses affluents du bassin de Brive-la-Gaillarde	Arrêté du 29 janvier 2019	DDT Corrèze